

Article 1 : Organismes

Le Biathlon Run est une course pédestre avec tir carabine laser organisée par le Club Athlétique Luçonnais (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse asv.cal@gmail.com ou par téléphone (06.09.36.48.74)

Article 2 : Date, horaires, Informations

Le Biathlon Run aura lieu le 23 mars 2025 à Luçon. Il est composé de deux courses + Course enfant :

- Biathlon Run Solo départ à 9h30 : Participant né en 2009 ou avant. Départ toutes les 30 Sec (1/1) pour 5 boucles de 1.5 KM entrecoupés de 4 passages au pas de tir (tir couché seulement) et d'éventuels tours de pénalités (100m)
- Biathlon Run en Relais départ à 14h : Participant né en 2010 ou avant. 1^{er} Relayeur effectue 2 boucles (1.5km) entrecoupés de 2 passages au pas de tir et d'éventuels tours de pénalités (100m) puis le 2^{ème} Relayeur effectue 3 boucles entrecoupés de 2 passages au pas de tir (tir couché seulement) et d'éventuels tours de pénalités (100m)
- Biathlon Course Enfant : Enfant né en 2015 et 2014. Départ pour 4 Boucles de 300m entrecoupés de 3 passages au pas de tir (tir couché seulement).
- Biathlon Course Ado : Enfant né entre 2013 et 2010. Départ pour 4 Boucles de 600m entrecoupés de 3 passages au pas de tir (tir couché seulement).

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à 30 Min avant le départ de la course, au Gymnase Plaisance à la plaine des sports du Sourdy. Le départ sera donné dans le Gymnase Plaisance. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Conditions d'inscription

3-1 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur la course en relais à condition de respecter les dates de naissance et sur les courses enfants. Une autorisation parentale sera demandée sur le formulaire d'inscription.

3-2 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence sportive FFA**
- Soit de l'**attestation PPS** que vous trouverez dans le formulaire

Article 4 : Inscriptions et Tarifs

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre site internet. Fin des inscriptions le samedi 22 mars 2024. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place. Chaque engagement est ferme et définitif.

4-1 : Tarifs

- Le Biathlon Run Solo: 13 euros.
- Le Biathlon Run en Relais : 18 Euros.
- Biathlon Course enfant : 6 Euros.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MMA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs et

l'assureurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. En cas de vol ou de dégradations du matériels l'organisateur se réserve le droit d'engager une poursuite à l'encontre du ou des concurrents.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Articles 7 :

7-1 Chronométrage

Le chronométrage et le classement sont assurés par le prestataire OBI Sport Events.

7-2 Matériels (Carabine Laser)

Merci de respecter le matériels mis à disposition. En cas de dégradation l'organisateur pourra prétendre à un dédommagement.

Article 8 : Classement et récompenses

- Biathlon Run Solo : Les 3 Premiers Hommes et Femmes
- Biathlon Run en Relais : Récompense à la 1er première équipe Hommes, Femmes, Mixte
- Biathlon Run Course Enfants : Lot aux 3 premiers de chaque course et par catégorie sportive (U12, U14, U16)

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre. En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.